

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET: stationnement Place Notre Dame

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande du comité de Jumelage

CONSIDERANT : que pour permettre le stationnement pour l'organisation du spectacle CCAS il est nécessaire de réglementer provisoirement le stationnement sur la **Place Notre Dame**.

ARRETE

Article 1er : Le stationnement sera interdit aux abords de l'Espace Pasteur à tous véhicules étrangers à l'organisation sur 2 places de stationnement au plus pres de l'Espace pasteur.

**Le dimanche 7 décembre 2025
de 11 Heures à 21 heures**

Article 2 : Des panneaux réglementaires seront posés par les services techniques, porteront ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale, la Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Brigade de Gendarmerie,
- La Police Municipale,
- Services Techniques Municipaux.

ARBOIS, le 17 novembre 2025
La Maire,

Valérie DEPIERRE.

